

OBJET

CONSTRUCTION DU JARDIN D'ENFANTS DES ONYX

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de son soutien aux projets associatifs visant au développement de la Petite Enfance, la ville de Saint-Denis envisage de mettre à disposition gracieusement de l'association D.S.A.P (Développement des Structures d'Accueil de Proximité) un établissement d'accueil de la Petite Enfance.

Cette association propose, depuis 1996, une activité de jardin d'enfants d'une capacité de 24 places « le jardin des Onyx » dans un bâtiment situé au 5 allée des Onyx à la Source.

Le projet initial était de rénover les bâtiments dont la ville est devenue propriétaire.

Ce projet trop coûteux et impliquant une longue interruption d'activité, a été abandonné au profit d'une reconstruction. Ainsi, douze places supplémentaires seront créées dans un secteur géographique déficitaire en places d'accueil.

L'association, quant à elle, supportera les coûts liés à l'équipement de la structure.

Les travaux seront répartis en 8 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente / Couverture
- Lot 3 : Menuiseries Extérieures
- Lot 4 : Cloisons – Faux plafonds – Menuiseries intérieures
- Lot 5 : Revêtement de sol / Peinture
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Plomberie Sanitaires – Climatisation – Ventilation – Eau Chaude Solaire
- Lot 8 : VRD

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 950 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de construction du jardin d'enfants des Onyx ;

RAPPORT N° 07/3-43

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'appel d'offres, et à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE MAIR



René-Paul VICTORIA

OBJET

CONSTRUCTION DU JARDIN D'ENFANTS DES ONYX

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-43 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction du jardin d'enfants des Onyx.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques comme suit :

DELIBERATION N° 07/3-43

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA